

Affaire suivie par :
André LACOUR
Tél : 03 88 21 67 10
Mél : andre.lacour@bas-rhin.gouv.fr
Réf. : -

Strasbourg, le **18 NOV. 2021**

La Préfète de la Région Grand Est
Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est
Préfète du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Campagne annuelle de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et insipide. Néanmoins, il est toxique, agissant comme un gaz asphyxiant qui prend la place de l'oxygène dans le sang.

Chaque année, avec une centaine de décès en moyenne sur près de 4.000 victimes recensées, le monoxyde de carbone est la première cause de décès par intoxication en France.

S'équiper d'un détecteur de monoxyde de carbone ne suffit pas à éviter les intoxications liées à ce gaz résultant le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz au fioul, au bois) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés.

La prévention passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

Si les intoxications se produisent la plupart du temps dans un contexte domestique (environ 85% des intoxications ont lieu à domicile), elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

Le maire est chargé de veiller au bon entretien et au bon fonctionnement des installations dans les établissements dont il assure la gestion. Il est également un acteur de la prévention et peut participer à la diffusion de messages à ses administrés.

Dans ce cadre, je vous invite à utiliser plusieurs outils et supports d'informations qui sont mis à la disposition des collectivités pour relayer les messages de prévention auprès de leurs administrés sur les sites de l'Agence régionale de Santé de la région Grand Est et de Santé Publique France (SPF) aux adresses suivantes :

- ARS : www.grand-est.ars.sante.fr/collectivites-soyez-acteurs-de-la-prevention-des-intoxications-au-monoxyde-de-carbone
- SPF : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/outils/#tabs>

Vous pourrez utilement vous appuyer sur les informations disponibles sur le site internet :

- du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin : <https://www.sdis67.com/fr/conseils-et-prevention/le-monoxyde-de-carbone>
- ou de la Préfecture du Bas-Rhin <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites-et-prevention/Protection-civile/Risques/Risque-de-la-vie-courante/campagne-de-sensibilisation-pour-lutter-contre-les-dangers-du-monoxyde-de-carbone>

Je vous remercie par avance pour votre implication dans cette campagne de sensibilisation et de prévention, qui menée année après année, ne trouve son efficacité que dans l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur de cabinet,



Dominique SCHUFFENECKER

Copie à :

- Mesdames et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissements
- Association des Maires du Bas-Rhin
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours
- Madame la Déléguée territoriale de l'ARS